

Emploi du temps stagiaire (provisoire)

Vendredi 23 janvier 2015	
Accueil	
8h30 9h30	Présentation COH/CRHA + les intervenants et stagiaires. (<i>Béatrice HESS / Cécilia MUNCH</i>)
9h30 12h00	Les aspects médicaux (<i>Doc. BENDERITTER</i>)
12h00 13h30	Repas
13h30 14h00	Vidéo Handisport
14h00 16h00	Les aspects médicaux (<i>Doc. BENDERITTER</i>)
16h00 17h00	Témoignage d'un sportif Handisport

Dimanche 25 janvier 2015	
8h30 10h30	Environnement du pratiquant et présentation du matériel adapté (<i>Béatrice KNEPFLER</i>)
10h30 12h30	Déficiences sensorielles (<i>Jean-Paul GRETH</i>)
12h30 13h45	REPAS dans le noir aux Cigales avec résidents
13h45 14h30	Approche didactique (introductive au module B) (<i>Cécilia MUNCH</i>)
14h30 15h30	BILAN DE LA FORMATION Echanges, évaluation, questions diverses...

Samedi 24 janvier 2015	
8h30 11h00	Cadre législatif et mouvement fédéral (<i>Béatrice HESS</i>)
11h00 12h30	Itinéraire du pratiquant et les différentes structures (<i>Béatrice HESS et Cécilia MUNCH</i>)
12h30 13h30	Repas
13h30 15h00	Rôle de l'éducateur et projet individuel (<i>Myriam MILLASSEAU</i>)
15h00 17h00	Aspects psychologiques de la personne handicapée. Bienfaits de la pratique (<i>Béatrice KNEPFLER / Myriam MILLASSEAU</i>)



Contact

Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact avec **Cécilia MUNCH**, Agent de développement au CRHA
☎ 03.88.26.94.20 ou ✉ alsace@handisport.org

Handi Sport



COMITÉ
RÉGIONAL
ALSACE organise son **4^{ème}**

C Q H
Certificat de Qualification Handisport

> Module **A**

Les **23, 24 et 25 janvier** 2015
à Strasbourg



Le Certificat de Qualification Handisport

Le Certificat de Qualification Handisport (CQH) est un diplôme fédéral qui a été mis en place pour la première fois en 1998.

Le CQH s'effectue en deux temps :

- ✓ un **premier module théorique (module A)** d'approche du milieu du handicap
- ✓ un **second module spécialisé dans l'activité (module B)** concernant plus particulièrement la pédagogie et le matériel adapté.

> Pour qui ?

Toute personne, licenciée à Handisport, titulaire d'un **diplôme inscrit au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles)** tel que : **CQP, BEES, BP JEPS, DE JEPS, DES JEPS ou encore, licence STAPS, ETAPS** équivalent en termes de prérogatives souhaitant accueillir, intégrer, encadrer des personnes handicapées motrices ou sensorielles dans leur spécialité sportive.

> Pourquoi ?

- ✓ Pour acquérir les connaissances générales relatives au handicap et à l'environnement institutionnel
- ✓ Pour acquérir les compétences nécessaires à la mise en place et l'animation de séances d'initiation, de perfectionnement ou d'entraînement (dans les limites des prérogatives de leur niveau d'encadrement valide) pour des personnes atteintes d'un handicap physique ou sensoriel.
- ✓ Pour acquérir les compétences nécessaires au choix du matériel adapté à la pratique et au handicap.



Durée : 3 jours (21h) – Places : 20 pers par session

Le Module A

> Les incontournables sur le plan médical

Le module A restant une formation théorique, il semble important de multiplier et d'alterner les supports (vidéo, informatique) mais aussi d'organiser des échanges entre les stagiaires et des sportifs handicapés de façon plus ou moins informels.

- Pour la physiologie neurologique : Neurone, SNC, hémisphères cérébraux, tronc cérébral, cervelet, moelle épinière, voie motrice principale, lésions, spasticité, syndrome lésionnel.
- Pour les pathologies : blessés médullaires, hémipariés, IMC, SEP, syndrome cérébelleux, paralysies périphériques, spino-cérébelleuses, myopathies, amputations, fragilités osseuses, déficients visuels et auditifs.

> Contenu

L'approche physiologique de l'ensemble du système nerveux, les pathologies et leurs conséquences sur le plan de l'activité sportive, définition du handicap dans notre société (OMS), les aspects psychologiques, les bienfaits de la pratique physique ou sportive et le rôle de l'éducateur, le mouvement fédéral, le cadre législatif, les freins à la pratique, l'accessibilité, l'intégration et le projet individuel.

> Cout de la formation

Frais pédagogiques (assurance comprise) :

- **200€ pour les personnes ne disposant pas de prise en charge financière**

- **500€ pour les personnes prises en charge financièrement** (organismes privés, organismes collecteurs paritaires, état, ASSEDIC...)

Le Comité Régional Handisport après la formation, sur présentation d'une facture acquittée enverra l'attestation de présence de participation du stagiaire à la formation.